

Seul le discours prononcé fait foi

LUXEMBOURG

Intervention de S.E. Mme Sylvie Lucas Représentant permanent du Luxembourg

Débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité

New York, le 16 décembre 2010

Intervention by H.E. Ms. Sylvie Lucas Permanent Representative of Luxembourg

Open Debate of the Security Council on Women and Peace and Security

New York, December 16th, 2010

Candidat au Conseil de sécurité
2013-2014
Candidate for the Security Council

Madame la Présidente,

Le Luxembourg félicite la Présidence américaine du Conseil pour avoir organisé ce débat public qui nous donne l'occasion d'examiner la mise en œuvre des résolutions 1820 (2009) et 1888 (2009) et les défis qu'il faut relever si nous voulons lutter efficacement contre la violence sexuelle dans les situations de conflit. Nous saluons l'adoption par le Conseil de la résolution 1960 que nous avons l'honneur d'avoir coparrainée à l'instar de la résolution 1888 adoptée il y a un an, également sous votre Présidence. Nous espérons que le Conseil s'attachera avec détermination à veiller à l'utilisation des nouveaux mécanismes et à la mise en œuvre de la nouvelle résolution.

Le Luxembourg se rallie pleinement à la déclaration du représentant de l'Union européenne.

Madame la Présidente,

Dans son rapport, le Secrétaire général fournit une analyse des plus pertinentes des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous nous félicitons du suivi que le Conseil de sécurité a décidé de donner à ce rapport et notamment à la recommandation du Secrétaire général de créer un système de surveillance, d'analyse et de communication de l'information qui permettra de disposer d'informations fournies en temps utile et objectives, précises et fiables sur lesquelles le Conseil et le système onusien tout entier pourront baser leurs interventions. Ce système permettra également d'améliorer les interventions dans le domaine de la prévention puisque les tendances et les indicateurs précurseurs seront mieux connus.

Madame la Présidente,

Comme le Secrétaire général le constate dans son rapport, l'impunité des auteurs de violences sexuelles reste la règle dans la très grande majorité des pays où elles se produisent. Cette impunité risque de saper la confiance du public dans le secteur naissant de la justice et de la sécurité et de mettre en cause tout le processus de consolidation de la paix. Il est dès lors essentiel que le Conseil de sécurité accroisse la pression sur les auteurs d'actes de violence sexuelle, et nous saluons l'intention du Conseil de considérer la violence sexuelle comme critère pour soumettre des individus à des sanctions. Les recommandations à cet égard de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit seront des plus importantes. Nous saluons chaudement le fait que le Conseil encourage également le Secrétaire général à établir en annexe à ses rapports annuels la liste des parties qui se sont livrées systématiquement à des actes de violence sexuelle dans des situations de conflit armé à l'ordre du jour du Conseil. Nous aurions toutefois espéré que le Secrétaire général puisse également être invité à fournir des informations sur les auteurs d'actes de violence sexuelles dans d'autres conflits et situations, qui ne devraient pas échapper à l'attention de la communauté internationale.

Madame la Présidente,

Nous avons tous la responsabilité de redoubler d'efforts pour contribuer à une meilleure protection des femmes dans les situations de conflit et de sortie de conflit. Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur deux initiatives que mon gouvernement a décidé de soutenir depuis notre débat d'octobre sur les femmes et la paix et la sécurité.

Ce sont les viols à grande échelle à Walikale en République démocratique du Congo cet été qui nous ont rappelé de manière brutale que la violence sexuelle continue d'être utilisée comme arme de guerre. Le Luxembourg vient dans ce contexte de décider de faire une contribution volontaire à la Mission de stabilisation de l'ONU en RDC qui permettra de prendre en charge le financement d'un programme de formation de 120 formateurs et contribuera ainsi à professionnaliser la police nationale congolaise. Cette formation permettra notamment de sensibiliser les membres de la police congolaise à la thématique de la violence sexuelle et de leur donner la capacité de mieux protéger les femmes et les enfants contre les actes de violence sexuelle.

D'autre part, et dans un contexte plus général, le Luxembourg vient de décider de financer un important projet du Département des Opérations de maintien de la paix qui vise à renforcer le *leadership* et la participation des femmes dans les activités de consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit. Le projet prévoit notamment l'organisation de plusieurs réunions au niveau national et au niveau régional, l'une concernant l'Afrique de l'Ouest, l'autre la région des Grands Lacs, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques en la matière. La protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles sera également thématifiée dans ce contexte.

Le Luxembourg continuera à porter une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants dans les situations de conflit. Nous invitons le Conseil de sécurité à ne pas relâcher ses efforts pour obtenir des avancées concrètes et réduire la souffrance des femmes et des enfants dans ces situations de conflit.

Je vous remercie de votre attention.

Madam President,

Luxembourg congratulates the United States Presidency of the Council for organising this open debate, which gives us an opportunity to review the implementation of resolutions 1820 (2009) and 1888 (2009) and the challenges which must still be addressed in order to fight effectively against sexual violence in conflict situations. We welcome the adoption by the Council of resolution 1960, which we have had the honour of cosponsoring as we did for resolution 1888 a year ago, under your Presidency as well. We hope that the Council will proceed with determination to ensure the use of these new mechanisms and the implementation of the new resolution.

Luxembourg fully aligns itself with the statement made by the representative of the European Union.

Madam President,

In his report, the Secretary-General provides a most relevant analysis of sexual violence committed in the course of conflicts. We welcome the follow-up, which the Security Council has decided to devote to this report, including to the recommendation by the Secretary-General to create a monitoring, analysis and reporting system which will allow to have timely, objective, accurate and reliable information, on which the Council and the UN system as a whole will be able to base their interventions. This system will also improve actions in the field of prevention since trends and early-warning indicators will be better known.

Madam President,

As the Secretary-General notes in his report, the impunity of perpetrators of sexual violence remains the norm in the vast majority of countries where it occurs. This impunity is likely to undermine public confidence in the nascent justice and security sector, and to erode the whole process of peacebuilding. It is therefore essential for the Security Council to increase its pressure on the perpetrators of sexual violence. We welcome the Council's intention to consider sexual violence as a criterion for adopting sanctions against individuals. The recommendations made in this regard by the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict will be most important. We warmly welcome the fact that the Council also encourages the Secretary-General to list in an annex to his annual reports the parties which have engaged in systematic acts of sexual violence in situations of armed conflict on the Council agenda. However, we would have preferred if the Secretary-General had also been invited to provide information on perpetrators of sexual violence in other conflicts and situations, which should not escape the attention of the international community.

Madam President,

We must all redouble our efforts to contribute to a better protection of women in conflict and post-conflict situations. Let me dwell a moment on two initiatives, which my Government has decided to support since our debate in October on women and peace and security.

The mass rapes in Walikale in the Democratic Republic of the Congo this summer have been a stark reminder of how sexual violence continues to be used as a tactic of war. In this context, Luxembourg has just taken the decision to make a voluntary contribution to the UN Stabilisation Mission in the DRC, which will allow to finance a training programme for 120 trainers and thus help to professionalise the

Congolese National Police. This training will also increase the awareness of members of the Congolese police as regards sexual violence and give them the ability to better protect women and children against the latter.

Furthermore, and in a broader context, Luxembourg has just decided to fund a major project of the Department of peacekeeping operations, which aims to strengthen the leadership and participation of women in peacebuilding activities in countries emerging from conflict. This project includes the organisation of several meetings at national and regional levels, one about West Africa, the other one about the Great Lakes region, to facilitate the exchange of good practices in that area. The protection of women and girls against sexual violence will also be discussed in this context.

Luxembourg will continue to pay close attention to the needs of women and children in conflict situations. We encourage the Security Council not to relent in its efforts to achieve concrete progress and reduce the suffering of women and children in conflict situations.

Thank you for your attention.